



# APPEL À PROJETS d'écriture de scénario d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle dite « Aide aux auteurs »

---

## 1. Principes

Le présent appel à projets d'écriture scénaristique d'une oeuvre cinématographique et audiovisuelle, organisé par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (ci-après le Fonds) et le Centre national de l'audiovisuel (ci-après le CNA), s'adresse à toute personne physique ayant un ancrage avec la culture luxembourgeoise (voir définition au chapitre 7), à l'exception de celle qui exerce la profession de producteur au sein d'une société de production audiovisuelle.

L'objet de l'appel consiste à sélectionner 5 projets d'écriture de scénario de long-métrage de fiction, d'animation ou documentaire d'une longueur minimum de 60 minutes ou de série de fiction, d'animation ou documentaire de minimum 3 épisodes d'une durée de 20 à 50 minutes par épisode.

Chaque participant sélectionné bénéficiera d'un subside d'un montant de :

- **8.000** euros pour l'écriture d'un scénario de long-métrage ou de série de fiction ou d'animation ;
- **6.500** euros pour l'écriture d'un scénario de long-métrage documentaire ou docu-fiction.

Chaque participant sélectionné devra **obligatoirement** participer à 2 ateliers de scénarisation (correspondant à la levée de dépôt) et aux éventuelles séances individuelles avec un consultant en vue de présenter/défendre son projet et avoir un échange constructif avec des professionnels du secteur cinématographique et audiovisuel par la suite. Les frais de participation des deux ateliers sont à charge du Fonds et du CNA. Le Fonds se réserve le droit d'exiger le remboursement du subside en cas d'absence du participant.

L'objectif est de permettre à chaque participant d'aboutir à une version d'un scénario susceptible d'être présentée à une société de production luxembourgeoise, afin d'éveiller son intérêt et éventuellement d'en poursuivre avec celle-ci, son élaboration (ré-écriture, développement) et/ou d'en envisager la réalisation/production.

## 2. Modalités de dépôt des projets d'écriture de scénario et recevabilité

Les projets d'écriture de scénario doivent être envoyés à l'administration du Fonds au plus tard à la date de la levée correspondante, ceci par courrier électronique à l'adresse [office@filmfund.etat.lu](mailto:office@filmfund.etat.lu) avec en sujet la mention « Appel à projets d'écriture ». Les dates des levées (deux par an) sont communiquées sur le site internet du Fonds ([www.filmfund.lu](http://www.filmfund.lu)) et du CNA (<https://www.cna.public.lu/>).

Pour que la participation à l'appel soit déclarée recevable, le participant doit :

- Avoir écrit ou réalisé au moins une œuvre cinématographique ou audiovisuelle appartenant au genre de la fiction, de l'animation ou du documentaire ayant connu une diffusion publique (salle de cinéma, télévision, web).

ou

- Avoir écrit ou mis en scène au moins une œuvre de théâtre ayant donné lieu à au moins une représentation publique.

ou

- Avoir écrit au moins une œuvre littéraire (roman, nouvelle, bande dessinée) publiée par un éditeur.

ou

- Être journaliste/rédacteur professionnel ayant publié/diffusé à l'antenne au moins 10 articles/reportages de fond.

ou

- Avoir une expérience significative dans le secteur de la création cinématographique ou audiovisuelle en tant que technicien ou artiste interprète.

ou

- Avoir obtenu un diplôme sanctionnant une formation dans un métier de l'audiovisuel et/ou du cinéma, de préférence en écriture appliquée, en scénarisation ou en réalisation.

Le participant (ci-après dans le texte « l'auteur.e ») ne peut déposer qu'un seul projet d'écriture par levée. Un projet de scénario ayant été avisé défavorablement suite à une demande d'Aide à l'Écriture (Aide Financière Sélective) n'est pas recevable dans le cadre de cet appel.

### 3. Documentation de la participation à l'appel

Pour être recevable, le dossier de demande doit comprendre :

- Le formulaire en annexe de l'appel dûment complété et signé ;
- Pour les longs-métrages de fiction : un traitement (entre 10 et 20 pages) ;
- Pour les séries de fiction : un traitement du premier épisode (entre 8 et 12 pages) et un concept entre 5 et 7 page ;
- Pour les documentaires ou docu-séries : un concept entre 10 et 20 pages, y compris une présentation du sujet et des enjeux, une description des protagonistes principaux et des recherches entamées, des photos et/ou des extraits vidéo ;
- Un résumé/logline (3 lignes maximum) ;
- Une note d'intention de l'auteur.e ;
- Un curriculum-vitae de l'auteur.e (celui-ci doit mentionner la date et le lieu de naissance ainsi que faire état de l'ancrage avec la culture luxembourgeoise (voir définition au chapitre 7)) ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité de l'auteur.e et tout document attestant du lieu et de la durée de résidence dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou en Suisse (à fournir uniquement si la personne ne figure pas déjà dans le répertoire du Fonds) ;
- Eventuellement un lien internet vers une œuvre précédente ;
- L'accord de l'auteur.e de référence et/ou des ayant-droits (contrat de cession des droits ou option) dans le cas où le projet est adapté d'une œuvre préexistante (littéraire ou autre) ;
- Les coordonnées bancaires du participant.

Ces documents doivent être rédigés/libellés dans l'une des langues suivantes : luxembourgeois, français, allemand, anglais.

### 4. Procédures

Dans le cadre de cet appel, les projets d'écriture sont analysés par une commission composée d'un membre de l'administration du Fonds et de deux consultants-experts externes. Cette commission rédige un avis pour chaque participation et établit une liste des projets sélectionnés. Le Directeur du Fonds arrête la sélection finale.

Dans la quinzaine qui suit la réunion de la commission, chaque participant est contacté par voie électronique pour communication du résultat de l'appel. Cette communication est accompagnée d'un commentaire au sujet de son projet.

## 5. Versement du subside

A titre d'avance, une somme représentant 80% du montant du subside est versée à la date de communication du résultat de l'appel.

Le solde du subside est versé après réception de la première version achevée du scénario. Cette réception doit intervenir **au plus tard à la date fixée par le Fonds et le CNA, laquelle est communiquée par écrit aux participants au plus tard lors de la deuxième session.** Passé ce délai, si aucun document n'a été soumis, le subside alloué sera automatiquement annulé, le montant de l'avance devant être reversé au compte bancaire du Fonds sur simple demande de ce dernier.

## 6. Calendrier

Le calendrier est publié sur le site internet du Fonds ([www.filmfund.lu](http://www.filmfund.lu)) et du CNA (<https://www.cna.public.lu/>).

## 7. Définition de l'ancrage avec la culture luxembourgeoise (dans le cadre du présent appel)

Dans le cadre de cet appel, pour avoir un ancrage avec la culture luxembourgeoise, la personne doit remplir au moins deux des critères suivants :

- avoir résidé au Grand-Duché de Luxembourg au cours des 18 mois précédents la demande d'agrément ;
- avoir suivi une formation secondaire dans un établissement public ou privé luxembourgeois pendant une durée cumulée d'au moins 7 ans ;
- être détenteur du Brevet Technicien Supérieur Cinéma et Audiovisuel organisé par le Lycée des Arts et Métiers, du Bachelor en Dessin d'Animation organisé par l'Université du Luxembourg, ou de tout autre diplôme dispensé au Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de l'audiovisuel ;
- avoir une expérience professionnelle dans le secteur de la production cinématographique ou audiovisuelle luxembourgeoise, notamment en ayant effectué un stage ou une activité auprès d'un opérateur économique actif dans ce secteur audiovisuel ; et/ou
- avoir contribué à renforcer le rayonnement de la culture luxembourgeoise au niveau national et international, notamment en ayant remporté un prix au Filmpräis, en ayant été nommé ou ayant remporté des prix/festivals nationaux ou internationaux ou encore en ayant été nommé ou ayant remporté un prix d'académie à l'étranger.

**Annexe**

Formulaire de demande à compléter pour le dépôt des projets.